La gestion différenciée

Pour économiser l’eau, la ville se réinvente
Les fleurs et les végétaux ont toujours fait partie de l’image de Beaufort-en-Anjou. La ville est d’ailleurs labellisée « Villes et villages fleuris » niveau trois fleurs depuis des années (2006). Ce label qui s’engage sur des enjeux tels que l’amélioration du cadre de vie, l’attractivité touristique, le respect de l’environnement… a été conservé cet été.
Cependant, un nouvel élément central dans la politique de fleurissement de la ville doit être pris en compte : la ressource en eau.

Explications :


DES GESTES
QUI COMPTENT...
BEAUFORT
EN ANJOU
ECONOMISER L'EAU
EST L'AFFAIRE DE
TOUTES ET TOUS
La ville de Beaufort-en-Anjou a décidé de ne plus fleurir cet espace gourmand en eau. Il sera engazonné à l'automne, période propice pour cette opération.
Pour mieux comprendre la démarche engagée par la ville flashez ce QR code
Ville de Beaufort-en-Anjou
Communes déléguées de Beaufort-en-Vallée et Gée
16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - 49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60 - www.beaufortenanjou.fr

Comme la majorité des communes du département, Beaufort-en-Anjou doit faire face, chaque année, à des mesures de restrictions des usages de l'eau. Le manque de pluie et la hausse du baromètre entraînent, comme vous le savez, des « sécheresses » de plus en plus intenses et précoces. Pour faire face à ces aléas, la ville doit, dès aujourd'hui, se réinventer et adopter de nouveaux réflexes pour préserver les ressources en eau, si précieuses pour tous.
Dans cet objectif, les élus municipaux ont enclenché de nouveaux modes de gestion des espaces verts. Cela concerne, par exemple : la transformation des massifs fleuris en espaces engazonnés, le non-fleurissement de certains bacs à fleurs disposés dans la ville à certaines périodes de l'année… mais également une réflexion plus globale autour des futurs achats de fleurs et de végétaux, moins gourmands en eau.
De ce fait, ne soyez pas surpris si vous découvrez des affichettes disposées dans les espaces publics de la ville, elles vous expliqueront la démarche engagée en fonction des différents secteurs.

———–

Fauche tardive, préserver l'environnement grâce à un entretien adapté.
Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la ville a souhaité que soient mises en place des zones de fauchage tardif.
Celles-ci assurent le maintien d'un réservoir de biodiversité et respectent le cycle de vie de la nature. Les espaces concernés sont signalés par la mise en place, sur site, d'une affichette « Ici, zone de fauchage tardif ».
Lancé il y a plusieurs années, ce dispositif a été complété en 2023 par un programme de préservation et de mise en valeur des arbres. Dans le centre-ville, des clôtures naturelles en bois ont été posées au pied des arbres afin de protéger leurs bases du piétinement. Dans la ville, les pieds d'arbres ne sont plus tondus. Cette action protège leurs troncs des outils mécaniques et favorise les zones refuges des animaux.
En plus, de participer à l'effort écologique, cette fauche tardive permet également de réduire l'utilisation des machines, de libérer du temps et de réduire l'émission de gaz à effet de serre.
À Beaufort-en-Anjou, la période de tonte se déroule chaque année de mars à octobre. Les travaux de fauchage d'accotements sur le réseau départemental débutent quant à eux vers la fin avril.

3 avantages de la fauche tardive :
-Les plantes naturelles peuvent mener leur cycle grainer et se reproduire.
-La faune peut y trouver nourriture, gîte et abri pour survivre.
-Les insectes butineurs profitent du nectar des fleurs où la pollinisation est accrue.

3 zones de tontes sont identifiées dans la ville :
Zone 1 : tonte 2 fois par mois avec ramassage.
Elle concerne les lieux ouverts au public comme les mairies, le monument au morts, la piscine, la bibliothèque…
Zone 2 : tonte 1 fois par mois avec ramassage uniquement sur les premières tontes.
Elle concerne les lieux très fréquentés comme les aires de jeux, les écoles, les abords de circulation des Marais…
Zone 3 : tonte 2 fois par an avec broyage au fauchage.
Elle concerne les espaces de biodiversité comme les Marais et les grandes parcelles.